

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 21 AOÛT 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 AOÛT 2017 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Membres présents : Mme Marie Diamant, Mme Hélène Roussel, M. Claude Caron et M. Vincent More

Membres absents : Mme Jacqueline Poirier, Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 35 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire, M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

S-2017-08-213 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Constatation de l'avis de convocation

Tous les membres du conseil présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 155-156).

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

4. Octroi du contrat de rapiéçage mécanisé localisé sur le chemin Fraserville

ATTENDU QUE la municipalité a identifié le projet de réfection du chemin Fraserville dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2017-2019);

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 9 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction BML, division de Sintra inc. est valide et qu'elle est la plus basse pour un montant de 81 846,50 + taxes;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet provient en partie d'une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75 % des dépenses admissibles et d'un montant de 22 215 \$ du budget de fonctionnement 2017 de la municipalité;

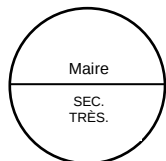
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

S-2017-08-214 QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de rapiéçage mécanisé localisé sur le chemin Fraserville entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Construction BML, division de Sintra inc. selon ces termes et avec la condition d'avoir l'approbation du ministère des Transports.

5. Octroi du contrat de surveillance des travaux de rapiéçage mécanisé localisé sur le chemin Fraserville

ATTENDU QUE la municipalité a identifié le projet de réfection du chemin Fraserville dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2017-2019);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 21 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QUE la soumission de LER inc. est valide et qu'elle représente un montant de 2 692,50 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet provient en partie d'une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75 % des dépenses admissibles et d'un montant de 750 \$ du budget de fonctionnement 2017 de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

S-2017-08-215

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de surveillance des travaux de rapiéçage mécanisé localisé sur le chemin Fraserville entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et LER inc. selon ces termes et avec la condition d'avoir l'approbation du ministère des Transports.

6. Octroi du contrat de réfection des bassins et équipements de la piscine

ATTENDU QUE la municipalité a identifié le projet de réfection des bassins et équipements de la piscine dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2017-2019);

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Soucy Aquatik inc. est valide et qu'elle est la plus basse pour un montant de 116 250,00 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

S-2017-08-216

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de réfection des bassins et équipements de la piscine entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Soucy Aquatik inc. selon ces termes et avec la condition d'obtenir l'ajustement des coûts admissibles du protocole d'entente du PIC 150 de Développement économique Canada.

7. Octroi du contrat des plans et devis de la fosse septique de la piscine

ATTENDU QUE la municipalité a identifié le projet de réfection de la fosse septique de la piscine dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2017-2019);

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Actuel Conseil inc. est valide et qu'elle représente un montant de 19 750,00 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

S-2017-08-217

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat des plans et devis de la fosse septique de la piscine entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Actuel Conseil inc. selon ces termes.

8. Période de questions/réponses facultatives

Nil

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 20 h 26.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / secrétaire-trésorier